

GLAD!

Revue sur le langage, le genre, les sexualités

09 | 2020 Traductologies féministes

Les genres récrits : chronique n° 7

Le féminin générique ou : une généricité peut en cacher une autre

Generic Feminine or: One Genericity May Hide Another One

Daniel Elmiger



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/glad/2346

DOI: 10.4000/glad.2346 ISSN: 2551-0819

Éditeur

Association GSL

Référence électronique

Daniel Elmiger, « Les genres récrits : chronique n° 7 », GLAD! [En ligne], 09 | 2020, mis en ligne le 20 décembre 2020, consulté le 20 janvier 2021. URL : http://journals.openedition.org/glad/2346 ; DOI : https://doi.org/10.4000/glad.2346

Ce document a été généré automatiquement le 20 janvier 2021.



La revue *GLAD!* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les genres récrits : chronique n° 7

Le féminin générique ou : une généricité peut en cacher une autre

Generic Feminine or: One Genericity May Hide Another One

Daniel Elmiger

NOTE DE L'AUTEUR

Ce texte est formulé au féminin à valeur générique.

Une proposition de loi qui fait jaser

- En octobre 2020, une proposition de loi émanant du Ministère de justice allemand a fait parler d'elle. Ce n'est pas tant pour son contenu, qui concerne les assainissements (financiers) et l'insolvabilité (le Sanierungs- und Insolvenzrecht). Rien de très palpitant, pour le commun des mortelles, dirait-on. Mais cette ébauche a provoqué un tollé, car elle était formulée au féminin à valeur générique et contenait donc des formes comme Geschäftsführerin (« directrice »), Verbraucherin (« usagère ») et Schuldnerin (« débitrice ») au lieu des formes masculines sans -in.
- 2 Après le tollé médiatique et certainement aussi des discussions internes au gouvernement —, la loi est passé avec des formes masculines à valeur générique quelques jours plus tard : l'ordre a été rétabli.
- Ce n'est pas la première fois qu'il y a un débat public, en Allemagne, autour d'un texte rédigé au féminin à valeur générique : en 2013, l'Université de Leipzig avait fait parler d'elle avec sa *Grundordnung*¹ (« statuts »), où on lit, par exemple, que le rectorat se compose de :
 - die Rektorin, die auch den Vorsitz führt (« la rectrice, qui assume aussi la présidence »)
 - die Kanzlerin (« la chancelière »)
 - drei Prorektorinnen. (« trois prorectrices »)

- 4 Malgré la controverse médiatique qui s'est ensuivie, ce règlement a tenu bon, contrairement à d'autres tentatives d'utiliser le féminin comme forme à valeur générique. Ainsi, la commune suisse de Wädenswil avait fait une tentative avec son règlement communal rédigé au féminin générique² il y a un quart de siècle déjà: ce règlement a été rejeté par le peuple, dans une votation publique, en 1993 (Linke et al. 1994), puis adopté en 1994 dans une version non sexiste (donc avec des doublets à la place des formes féminines à valeur générique).
- Le féminin générique apparait donc çà et là, dans l'espace germanophone; une des premières attestations remarquées qui m'est connue date de la fin des années 1980 : la Wochenzeitung (WOZ), journal hebdomadaire suisse de gauche, a édité, le 11 septembre 1987, toute une édition au féminin générique, sous la direction des linguistes Luise F. Pusch et Thérèse Flückiger.
- Dans le monde francophone, le féminin générique n'est pas tout nouveau non plus : par exemple, il s'utilise actuellement dans des livres pour enfants (https://www.delta-atled.org)³, dans des comptes Twitter (@MarCandea ou @MartinWinckler) ou des tribunes publiques⁴.
- D'autres attestations sont plus anciennes. Ainsi, les statuts de l'Université de Neuchâtel sont rédigés au féminin générique depuis 2018⁵ ; dans la même université, le règlement des Sciences de l'éducation de l'Université pour l'année 2000/2001 mentionnait :
 - [...] les étudiantes1
 - ¹ Le féminin est utilisé par souci de simplification et d'entraînement pour les étudiants...
- Il ne s'agit là, bien sûr, que d'évidence sporadique : l'histoire de l'usage du féminin générique reste largement à écrire⁶.

Une série d'arguments

- Comment le féminin générique se justifie-t-il? Dans un monde où le masculin à valeur générique est toujours omniprésent (mais de plus en plus contesté), le féminin générique vise simplement à renverser les usages ainsi que les attentes et inférences qui vont avec. Regardons comment il a été motivé par Luise F. Pusch, une linguiste et auteure décidément féministe et engagée. Elle compte parmi les premières linguistes féministes à se faire entendre dans l'espace germanophone⁷. Depuis 40 ans, elle a écrit de nombreux textes dans lesquels elle émet ses positions avec précision et humour.
- Dans un article de 1988, elle présente un argumentaire qu'elle ouvre ainsi :
 - Si nous
 - (a) rejetons le masculin générique
 - (b) n'accordons aucune chance à la féminisation partielle⁸ pour les langues à genre grammatical, à long terme
 - c) sommes trop impuissantes pour mettre en œuvre la solution optimale finalement envisagée (soit l'abolition du système des genres, ce qui entrainerait toutefois des conséquences profondes pour la syntaxe des langues en question, soit quelque chose comme la « folle proposition de Pusch ») ici et maintenant, de manière directe,
 - il ne nous reste que la stratégie dialectiquement motivée, indirecte/

paradoxale consistant à viser plus loin que la cible pour l'atteindre. (Pusch 1988 : 9 ; ma traduction)

- Pour elle, le féminin générique est une étape intermédiaire vers le but d'une langue juste et commode pour tout le monde. Elle énumère une série d'arguments en faveur du féminin générique, dont cinq qu'elle considère comme ironiques et ludiques et quatre qu'elle considère comme plus sérieux. Commençons par les premiers, que je résume ainsi:
 - a. L'argument de l'arbitraire: Pusch propose d'inverser un raisonnement courant: puisqu'un langage non sexiste ne serait qu'une manipulation de symboles sans effets, le féminin générique permet de montrer, par l'opposition qu'il suscite, que le changement langagier peut bien provoquer quelque chose.
 - b. L'argument structurel : du point de vue structurel, il n'est pas compréhensible pourquoi la forme féminine, plus longue, serait contenue dans la forme masculine, plus brève. Le contraire serait bien plus vrai : le masculin (*Lehrer* (« enseignant », angl. poet) est contenu de manière visible et audible dans la forme féminine (*Lehrerin*, pl. *Lehrerinnen*; poetess)¹⁰.
 - c. L'argument biologique : selon l'avis d'un biologiste, Rainer Knußmann, l'homme serait une variante spécifique déviante du plan de construction général, féminin.
 - d. b&c) L'argument structuro-biologique : Pusch rappelle que chaque homme a été contenu, avant sa naissance, « dans la forme féminine ».
 - e. L'argument statistique : les femmes étant plus nombreuses que les hommes, une phrase au féminin générique (p. ex. *La cliente est reine*) a une plus grande probabilité d'être correcte que si elle est formulée au masculin générique.
 - f. L'argument de valorisation : l'auteure considère que l'objection selon laquelle il serait dommage de désigner des hommes au féminin est à prendre au sérieux ; néanmoins, elle plaide aussi pour la générosité.
- 12 Venons-en aux arguments que Pusch considère comme plus sérieux :
 - 1. L'argument international : le patriarcat étant international, le féminisme est international lui aussi. La féminisation partielle n'étant plus ou moins pratique que pour les langues sans genre grammatical¹¹, la féminisation totale serait commode et simple pour toutes les langues.
 - 2. L'argument historique : comme les groupes opprimés doivent concentrer leurs efforts à améliorer leur situation, la prise en considération des intérêts des oppresseurs serait tactiquement absurde.
 - 3. L'argument de l'autarcie : dans les langues à genre grammatical, les hommes ne sont certes pas prêts à soutenir la féminisation totale mais cela importe peu puisqu'ils ne soutiennent pas non plus ou seulement à contrecœur la féminisation partielle¹².
 - 4. L'argument de justice : selon Phyllis Chesler (universitaire et féministe américaine), l'égalité de traitement de personnes inégales serait injuste ; il s'agit ainsi de viser une justice compensatoire.
- Vous l'aurez compris : l'argumentation de Luise F. Pusch est décidément féministe et n'a pas pour vocation d'être œcuménique...
- 14 À côté des arguments avancés par Pusch, on peut en trouver d'autres : notamment le fait que le féminin à valeur générique est une solution assez facile à adopter qui n'entraine pas les inconvénients d'autres stratégies (p. ex. les doublets entiers ou abrégés, qui peuvent devenir encombrants). À noter cependant que cet avantage de simplicité vaut aussi pour l'usage du masculin à valeur générique...

D'ailleurs: faut-il considérer le féminin générique comme solution unique, à utiliser de manière consistante? À mon avis, ce n'est pas le cas: il est tout à fait possible, selon mon expérience, de se servir de féminins à valeur générique à titre d'exemple. C'est ce que je fais en cours lorsque j'évoque, par exemple, « une mère d'élève qui a une question », « une étudiante qui vient de terminer ses études », etc. En général, le contexte suffit pour (faire) comprendre que je ne me réfère pas seulement à des femmes.

Le bal des inférences ou : une généricité peut en cacher une autre

- Certaines réactions par rapport à des textes rédigés au féminin à valeur générique révèlent une facette souvent négligée dans la discussion sur le langage non sexiste/inclusif: à côté des formes masculines ou féminines à valeur générique, il existe une autre forme de généricité/spécificité des formes nominales. Prenons comme exemple le titre d'un article qui a paru dans le magazine hebdomadaire allemand *Der Spiegel* du 4 juin 2013, à propos du règlement leipzigois: *Guten Tag, Herr Professorin* (« Bonjour, Monsieur la professeure »). Cette interpellation directe (fictive) a le mérite d'attirer l'attention mais en fait, ce titre met en avant une forme qui n'est pas du tout en cause: le règlement en question parle de personnes non spécifiées ayant la fonction de rectrice, de professeure ou d'étudiante. Il ne s'adresse pas à des personnes individuelles, p. ex. la professeure Unetelle ou le professeur Untel.
- Dans un règlement, deux types de généricité peuvent se superposer: le premier est celui qui oppose la référence spécifique, individualisante (p. ex. Je connais cette étudiante [spécifique].) à une référence générique, généralisante (p. ex. Une étudiante [= toute étudiante] qui interrompt ses études pour un congé maternité... »). Ce n'est pas ce type de généricité que j'appelle « (à valeur) générique », car ici, il y va de la question de savoir si je fais référence à des individus spécifiques ou à des personnes non spécifiées (p. ex. des personnes potentielles, dans une offre d'emploi).
- L'autre type de généricité est celui qui oppose le féminin¹³ utilisé pour désigner une femme (Marie est étudiante) au féminin utilisé pour parler de manière non différenciante des deux (ou : de tous les) genres. Ces formes que je nomme « à valeur générique » peuvent être elles-mêmes individualisantes (Il y avait deux étudiantes : Marie et Paul) ou généralisantes (nous cherchons une étudiante/des étudiantes (h/f) ou, dans le règlement leipzigeois : Die Beauftragte für studentische Angelegenheiten muss eine ordnungsgemäß immatrikulierte Studentin der Universität Leipzig sein., « La représentante pour les affaires estudiantines doit être une étudiante dûment inscrite à l'université de Leipzig. »). Ainsi, on peut dresser un tableau avec deux entrées :

	référence	individualisante	référence	généralisan	te (référence à
féminin	(référence à de	es personnes dont	des pe	ersonnes	(proto)typiques,
	on connait le genre)		potentielles ou non actualisées)		

utilisation spécifique désigner femmes)	à valeur (pour ne que des	A : l'étudiante Linda/les étudiantes Marie et Carmen	B: l'étudiante en congé maternité/les étudiantes en congé maternité
utilisation générique désigner tou	à valeur (pour is les genres)	C: les étudiantes de ce cours (Carmen, Elias, Camille, etc.)	D: Nous cherchons une étudiante/des étudiantes (h/f).

Tableau 1 : féminin à valeur spécifique (se rapportant à des femmes) et générique (se rapportant aux hommes et femmes)

19 Comparons ce tableau avec le deuxième, qui nous est plus familier :

masculin	référence individualisante (référence à des personnes dont on connait le genre)	référence généralisante (référence à des personnes (proto)typiques, potentielles ou non actualisées)
utilisation à valeur spécifique (pour ne désigner que des hommes)		F: l'étudiant qui est devenu père/les étudiants qui sont devenus pères
utilisation à valeur générique (pour désigner tous les genres)	G: les étudiants de ce cours (Carmen, Elias, Camille, etc.)	H: Nous cherchons un étudiant/des étudiants (h/f).

Tableau 2 : masculin à valeur spécifique (se rapportant à des hommes) et générique (se rapportant aux hommes et femmes)

- La première ligne de chaque tableau (cellules A, B, E et F) est en général assez facilement interprétable. Certes, il n'est pas toujours possible de savoir si la référence est individualisante ou généralisante, mais cela ne pose que rarement des problèmes d'interprétation.
- En revanche, l'utilisation à valeur générique peut soulever des questions de référence et la recherche psycholinguistique montre d'ailleurs qu'en cas d'utilisation générique (du masculin), une interprétation spécifiante (première ligne) se fait avant une interprétation générique (deuxième ligne). Néanmoins, au masculin, nous avons l'habitude de faire des inférences du type: « il est question des voisins; dans le voisinage, il y a des femmes et des hommes; donc voisins est probablement utilisé de manière générique ».
- Le premier tableau renverse quelque peu ce jeu d'inférences, car selon les explications traditionnelles de la généricité, les formes féminines sont toujours spécifiantes: une étudiante ou les étudiantes se rapporte toujours à des femmes, individuelles ou en général. En utilisant le féminin à valeur générique, les fonctions des genres grammaticaux sont inversées: soudain, les formes féminines deviennent ambigües

(cases C et D) et on ne sait plus, par exemple, si *les étudiantes* se rapporte à un groupe de femmes (case A) ou aussi à un groupe mixte (case C) ou indéterminé (case D).

- Ainsi, le féminin générique constitue selon le point de vue soit un bon moyen pour renverser les perspectives, soit une épine malheureuse dans le jeu des inférences. Si quelqu'un conteste : « mais on ne sait plus si le féminin se rapporte à des femmes ou des ensembles mixtes », on peut rétorquer assez facilement : « justement : c'est pareil avec le masculin! ».
- Revenons aux règlements universitaires et au titre du *Spiegel* (« Guten Tag, Herr Professorin »). Dans la mesure où il ne porte pas sur des personnes individuelles, mais sur des types de personnes, fonctions, titres, etc., un règlement universitaire contient surtout des références généralisantes. Il a beau être signé par une rectrice (case A) ou un recteur (case E) spécifique, les rôles qu'il décrit se rapportent à des types de personnes ou des personnes non spécifiques (cf. colonne de droite). Dans le règlement d'une université où la grande majorité des rôles sont ouverts à l'ensemble des genres, les formes masculines ou féminines à valeur spécifique et généralisantes (cases B et F) y sont plutôt rares, car il est rarement question spécifiquement de femmes (mais on peut penser à des questions en lien avec un congé maternité) ou d'hommes (p. ex. des hommes qui deviennent père). De ce fait, un règlement contient donc typiquement des formes à valeur générique et généralisantes (cases D et H).
- Mais quid de Guten Tag, Herr Professorin? Vous aurez remarqué que j'ai mis des formes au singulier et au pluriel dans toutes les cases sauf dans les cases C et G (formes à valeur générique spécifiantes/individualisantes). Selon mes observations, les formes du type Madame le ministre/le maire/le capitaine, etc. sont désormais de plus en plus souvent considérées comme fautives (on s'attend plutôt à la ministre/la maire/la capitaine¹⁴ et tendent donc à disparaitre (au masculin, les Monsieur l'éducatrice/l'esthéticienne/l'infirmière¹⁵ n'ont guère jamais été utilisées). Dès lors, il me semble que ces cases contiennent surtout des formes au pluriel, aujourd'hui¹⁶.
- Bonjour Monsieur la professeure, tout comme Bonjour Madame le professeur (selon mon avis personnel...), ne font donc aucun sens dans un système où l'on maintient les deux genres grammaticaux ainsi que des formes féminines et masculines pour la référence individualisante. Mais que ne fait-on pas pour un titre accrocheur?

BIBLIOGRAPHIE

BARON, Dennis. 1986. Grammar and Gender. New Haven; London: Yale University Press

Commission générale de terminologie et de néologie. 1998. La féminisation des noms de métier, fonction grade ou titre. Rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie 55 p.

LINKE, Angelika, Regula STÄMPFLI, Daniela ERB EGLI und Ursula RAYMANN. 1994. SPRACHE MACHT POLITIK: Wie die ausschliesslich weiblichen Personenbezeichnungen die Gemeindeverordnung von Wädenswil zu Fall brachten. Zürich: Fachstelle für Gleichberechtigungsfragen des Kantons Zürich;

Büro für die Gleichstellung von Mann und Frau des Kanton Basel-Landschaft; Fachstelle für Frauenfragen der Stadtverwaltung Zürich: 55 S.

PUSCH, Luise F. 1980. «Das Deutsche als Männersprache – Diagnose und Therapievorschläge». Linguistische Berichte 69: S. 59-74

PUSCH, Luise F. 1988. «Totale Feminisierung: Überlegungen zum umfassenden Femininum». Women in German Yearbook: Feminist Studies in German Literature and Culture 4: S. 1-14

PUSCH, Luise F. 1990. Alle Menschen werden Schwestern: Feministische Sprachkritik. Frankfurt am Main: Suhrkamp Verlag (= edition suhrkamp; 1565).

NOTES

- 1. https://www.uni-leipzig.de/fileadmin/ul/Dokumente/Grundordnung UL 130806.pdf
- 2. La notion de 'féminin générique', qui s'utilise très souvent (à l'instar de 'masculin générique'), est ambiguë à cause du double sens de 'générique' (cf. deuxième partie de la chronique). Néanmoins, je l'utilise, à côté de 'féminin/masculin à valeur générique', pour désigner l'utilisation d'un genre grammatical censé représenter les deux genres grammaticaux et faire référence à des personnes des deux sexes (ou : de toutes les identités de genre).
- **3.** Parmi les livres pour adultes, on peut attendre la sortie prochaine (début 2021) de la traduction française du roman *Egalias døtre* (1977): *Les Filles d'Égalie*, où non seulement la généricité langagière est inversée, mais aussi tout le système social dans lequel les personnages évoluent.
- **4.** Cf. la récente tribune (25 septembre 2020) Au delà de l'écriture inclusive: un programme de travail pour la linguistique d'aujourd'hui https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/250920/au-dela-de-l-e-criture-inclusive-un-programme-de-travail-pour-la-linguistique-d-aujour
- 5. http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/pdf/416450.pdf La stratégie n'est pas nommée explicitement, mais expliquée à l'article 1, alinéa 3: « Les termes utilisés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin. ». Quant à ces notes explicativs cf. la chronique *Lisez la note de bas de page*: https://journals.openedition.org/glad/396.
- **6.** Pour ce faire, il faudra bien sûr aussi tenir compte de l'anglais, où les usages semblent bien antérieurs. Baron (1986 : 185) évoque l'utilisation générique du pronom féminin *she* dans certains contextes fortement féminisés comme l'école, les soins ou le secrétariat.
- 7. Il est dommage que ses écrits, intéressants pour leur apport théorique, ne soient pas très connus dans l'espace francophone.
- 8. L'usage de doubles formes entières ou abrégées.
- 9. L'auteure se réfère, en prenant à son compte le reproche qui lui a été fait (der verrückte Pusch-Vorschlag), à une proposition faite en 1980 (Pusch 1980), qui consiste à se servir du genre neutre, en allemand, pour créer des noms génériques (p. ex. das Student) et à renoncer à des formes morphologiquement distinctes pour faire référence à des femmes et des hommes (die Student, der Student).
- 10. Dans la version du texte reproduite dans un recueil réunissant plusieurs articles et chroniques, Pusch (1990 : 97) propose une loi structurelle : la forme féminine serait ainsi la forme de base (*Grundform*) ; la forme masculine la forme atrophiée (*Schwundform*).
- 11. On peut penser à une langue comme l'anglais.
- 12. C'est-à-dire les doubles formes.
- 13. Il va de soi que cela ne peut concerner que des féminins qui existent à côté d'une forme masculine correspondante, qu'elle soit morphologiquement proche (étudiante/étudiant) ou non

(sœur/frère), et non pas les féminins qui n'ont pas de forme masculine correspondante (p. ex. la personne, la victime).

- **14.** Peut-être que les grades militaires constituent (à côté d'autres contextes très masculins) une sorte de « bastion à valeur générique » : des formes telles que *la générale* et *l'officière* existent certes, mais on parle encore communément de *Madame le général / l'officier*, etc.
- **15.** On peut penser à un homme *sage-femme*, mais on peut se demander si ce métier n'est pas épicène : un/une *sage-femme*.
- 16. Cependant, on peut trouver des voix qui ont justifié (ou justifient encore) ces formes, p. ex. le rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie (1998), qui a essayé de faire un distinguo entre formes féminines admises pour la référence spécifiante et formes masculines requises pour la référence à valeur générique.

RÉSUMÉS

Aujourd'hui, le féminin dit (à valeur) générique, c'est-à-dire l'utilisation de formes grammaticalement féminines pour référer à des femmes et des hommes (voire à des personnes non binaires) s'utilise parfois comme stratégie d'écriture inclusive. Son fonctionnement est analogue au masculin (à valeur) générique. Tandis que le « masculin générique » est toujours omniprésent, le « féminin générique » se rencontre dans divers contextes, par exemple dans des règlements ou dans des textes où on ne veut pas recourir à d'autres stratégies (comme les doubles formes féminine et masculine). Cependant cette utilisation « à valeur générique » n'est pas le seul type de généricité qui existe, en français : du point de vue de la référence, on peut aussi distinguer entre une référence individualisante et une référence généralisante, qu'on peut également nommer « générique ».

Today, so-called generically used feminine forms, i.e. the use of grammatically feminine forms to refer to women and men (or non-binary people) are sometimes used as an inclusive writing strategy. It functions in a similar way to generically used masculine forms. While the "generic masculine" is still omnipresent, the "generic feminine" is found in various contexts, for example in regulations or texts where other strategies (such as the coordination of feminine and masculine forms) are not wanted. However, this "generic" use is not the only type of genericity that exists in French: from the point of view of reference, one can also distinguish between an individualising and a generalising, reference, which can also be called "generic".

INDEX

Mots-clés: genre, féminin générique, masculin générique, référence, inférences **Keywords**: gender, generic feminine, generic masculine, reference, inferences

Thèmes: Chroniques